

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2526

19 octobre 2011

SOMMAIRE

Agence Générale et Service d'Investissement	121208	Luvia Participations S.A.	121209
Atlantic Long Term Facilities S.A.- SPF	121205	Luxab S.A.	121209
Bei der Breck S.à r.l.	121248	Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l.	121209
Beta Participations	121214	Molto Allegro S.A.	121210
B-Fly 1 S.à r.l.	121206	Mondorf Assets S.A.	121210
Bronzestone Finance S.à r.l.	121214	Montage d'Antennes André Konz et Cie S.à r.l.	121213
Cafco International S.A.	121210	N.A.C.C.E. S.A.	121213
Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.	121204	Namaste S.A.	121229
Casa Nova Contemporain S.à r.l.	121205	National Business Center S.A.H.	121230
CATANA FINANCE (Luxembourg) S.A.	121206	Nearco S.A.	121230
Citra S.à r.l.	121205	NewHealth S.A.	121215
CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.	121207	Nile Capital III S.à r.l.	121215
Den Immobilienmeeschter S.à r.l.	121202	Orion III European 14 S.à r.l.	121231
Dexia Prime Advanced	121239	Otters S.A.	121239
E.M.P. S.A.	121202	Oyster II Holdco S.à r.l.	121239
Finance & Médiation S.A.	121203	Parker-Migliorini International Luxembourg S.à r.l.	121240
Fir Tree Value (Lux)	121222	Parkview Realty S.à r.l.	121206
Initial Textiles Luxembourg S.à r.l.	121215	Paul Capital IX Investments, S.à r.l.	121248
International Feed Industry Federation ..	121216	Pergam Properties 2 S.C.A.	121204
ISP Luxembourg Canada	121211	Premier Education Holdings S.à r.l.	121213
Les Résidences du Golf S.A.	121207	Prontophot Belgium S.A. - succursale de Luxembourg	121230
Loisir & Bien Etre S.à r.l.	121207	QE Finance S.à r.l.	121209
LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	121208	Rokadu Sàrl	121205
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. ..	121208	World Patents Improvements Company	121204
Lucos Company Services	121208	World Patents Improvements Company	121203
Luvia Participations S.A.	121209		

Den Immobilienmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 133.803.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

la société anonyme GROUPE MEESCHTER, avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 153.999, (matr:2010 22 13 565);

ici représenté par Monsieur Christian FRIESEISEN, ouvrier, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135).

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est le seul associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "Den Immobilienmeeschter S.à r.l." avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, (matr: 2007 24 59 513)

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 133.803.

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2953 du 19 décembre 2007,

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125) Euros chacune.

La comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle cède et transporte ses 100 parts sociales à Monsieur Christian Frieseisen, ouvrier, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135).

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Acceptation des cessions de parts

Monsieur Christian FRIESEISEN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian FRIESEISEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2011. Relation: DIE/2011/8151. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123725/43.

(110142424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

E.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 48.969.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 26 août 2011

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Serge LADA, demeurant Ancienne Côte d'Eich N° 10, L-1459 Luxembourg, de Monsieur Charlie ANGE, demeurant rue des Bois, 39, B-6870 Saint-Hubert et de Madame Joëlle COLARD, demeurant Ancienne Côte d'Eich N° 10, L-1459 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG SARL, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Serge LADA, demeurant Ancienne Côte d'Eich N° 10, L-1459 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 26 août 2011

Il résulte des décisions que Monsieur Serge LADA, demeurant Ancienne Côte d'Eich N° 10, L-1459 Luxembourg, continue à exercer sa fonction de président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Serge LADA aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Serge LADA, demeurant Ancienne Côte d'Eich N° 10, L-1459 Luxembourg. En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Serge LADA aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour E.M.P. S.A.

Référence de publication: 2011121348/29.

(110139841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Finance & Médiation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.949.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung vom 6. Mai 2011

Tagesordnungspunkt 4:

Die Generalversammlung ernennt in Fortführung ihrer Mandate folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder bis zu dem Zeitpunkt, welcher mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 endet:

Herr Guido Gennen, Wirtschaftsberater, geboren in St. Vith (Belgien), am 7. November 1962, mit beruflicher Anschrift in L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee;

Herr Helmut HAAG, Wirtschaftsberater, geboren in Trier (Deutschland), am 7. April 1963, mit beruflicher Anschrift in L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann;

Herrn Josef, Ting, Rechtsanwalt, geboren in Trier (Deutschland) am 20.08.1954 mit beruflicher Anschrift in Jakobs-trasse 9-10, D-54290 Trier

Tagesordnungspunkt 6:

Gemäß Beschluss des Kommunalen Rates der Gemeinde Schuttrange vom 30. September 2009 und Mitteilung der Gemeinde Schuttrange vom 20. Oktober 2010 hat die Gemeindeverwaltung eine Umbenennung von Straßennamen vorgenommen. Die Adresse

2, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, wurde umbenannt in

2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Anschrift des Firmensitzes der Gesellschaft lautet daher nunmehr:

2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2011123758/25.

(110142136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

WOPIC S.A., World Patents Improvements Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 8.057.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011122113/10.

(110140306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

WOPIC S.A., World Patents Improvements Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 8.057.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 25 août 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO SA., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire

Signature.

Référence de publication: 2011122114/14.

(110140307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.359.082,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.778.

EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de restructuration exécuté en date du 31 août 2011 entre:

Carlyle Strategic Partners II, L.P., un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4309640,

et

Carlyle Strategic Partners II (Cayman), L.P., un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans, sous le numéro WK-26463,

que les vingt cinq millions trois cent cinquante neuf mille quatre vingt deux (25.359.082) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (Eur 1,00) chacune, ont été transférées de Carlyle Strategic Partners II, L.P., susnommée, à Carlyle Strategic Partners II (Cayman), L.P., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Carlyle Strategic Partners II (Cayman), L.P., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011123693/30.

(110142125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011122224/11.

(110139621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Atlantic Long Term Facilities S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 58.023.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122290/10.

(110140957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Casa Nova Contemporain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.289.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011122337/11.

(110140850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Rokadu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.221.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "ROKADU SARL", avec siège social à L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 112 221, tenue en date du 13 juillet 2011, ce qui suit:

Monsieur Serge VOLODINE a cédé l'entièreté de ses cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Joseph LAMPARSKI.

Après cette cession les cent (100) parts sociales sont détenues en totalité par Monsieur Joseph LAMPARSKI, prédit. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Il a accepté la démission de Monsieur Serge VOLODINE comme gérant administratif.

Monsieur Joseph LAMPARSKI est nommé gérant unique de la société.

Il est habilité à engager la société.

Bascharage, le 22 août 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2011124126/22.

(110142308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Citra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122341/11.

(110141323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Parkview Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.681.

Avec effet au 1^{er} juin 2011, Monsieur Maarten van de Vaart, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et né le 2 décembre 1959 à Castricum, Pays-Bas, a été nommé gérant de la Société.

Luxembourg, le 12 août 2011.
Pour avis sincère et conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2011122524/12.

(110140828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

CATANA FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 43.249.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 31 Grand-Rue à L-2012 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.
Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011122338/16.

(110141195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

B-Fly 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.111.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 121.594.

—
Veillez prendre note que la société Candover Partners Limited a changé sa dénomination en Arle Capital Partners Limited à compter du 16 juin 2011. En conséquence de ce qui précède, les associés:

- Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010583 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership.

- Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010584 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership.

- Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010585 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership.

- Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010587 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership.

- Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010588 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership.

- Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010589 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership.

- Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010590 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership.

L'adresse des associés mentionnés ci-dessus à changé du 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port GY1 3QL à Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B-Fly 1 S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2011124470/38.

(110142305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Les Résidences du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 46.783.

Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Août 2011.

Résolution:

Le siège de la société est transféré:

du 11, Boulevard Joseph II – L-1840 Luxembourg

au 16, Val Ste Croix – L-1370 Luxembourg

avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011122483/16.

(110141021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

L.B.E. S.à r.l., Loisir & Bien Etre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.772.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122485/9.

(110141113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 893.600,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.714.

EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de restructuration exécuté en date du 31 août 2011 entre:

CSP II Co-Investment, L.P., un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4309636,

et

CSP II (Cayman) Co-Invest, L.P., un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans, sous le numéro WK-26692,

que les huit cent quatre vingt treize mille six cent (893.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (Eur 1,00) chacune, ont été transférées de CSP II Co-Investment, LP., susnommée, à CSP II (Cayman) Co-Invest, L.P., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par CSP II (Cayman) Co-Invest, L.P., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011123716/29.

(110142139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122486/10.

(110141082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122488/10.

(110140977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Lucos Company Services, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 55.776.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122490/10.

(110141177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

AGSI S.A., Agence Générale et Service d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.005.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du Conseil d'Administration du 08.08.2011

Le Conseil d'Administration décide en accord général avec les actionnaires de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08.08.2011 que le siège social de la société AGENCE GENERALE ET SERVICE D'INVESTISSEMENT en abrégé AGSI S.A.; sera transféré de l'adresse 36, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, à l'adresse 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Madame DOGARIU Aurelia, demeurant 2, route de Filsdorf, L-5671 Altwies est révoquée avec effet au 08.08.2011 comme administrateur.

Monsieur SAKSIDA Ernest Eugène, demeurant 2, route de Filsdorf, L-5671 Altwies est révoqué avec effet au 08.08.2011 comme administrateur et administrateur-délégué.

Monsieur WAGNER Georges, demeurant Zum Reisberg 40, D-66663 Merzig est nommé administrateur et nouvel administrateur-délégué à partir du 08.08.2011 pour une durée de 6 ans.

INDUPLAN, INDUSTRIAL HANDELS- UND PLANUNGSGESELLSCHAFT GMBH, inscrit au RCSL no B 58520 avec siège, 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Est nommé administrateur à partir du 08.08.2011 pour une durée de 6 ans.

Fait à Luxembourg, le 08.08.2011.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2011124468/24.

(110142272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Luvia Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122492/10.

(110141023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Luvia Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122493/10.

(110141024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.696.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.08.11.

Référence de publication: 2011122495/10.

(110141175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122498/9.

(110141073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

QE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.580.

EXTRAIT

Il découle d'une cession de parts sous seing privée du 2 avril 2011 que:

- le capital social de la prédite société de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par douze mille cinq cents (12500) parts sociales de un euros (1.- €) chacune:

Madame Heather TROTTER, demeurant à E-11310 Cadiz, 6a Rivera de Narlin, 12500 parts

Total : douze mille cinq cents parts sociales 12500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122549/15.

(110141053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Molto Allegro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.420.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122509/16.

(110141213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Mondorf Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.939.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122510/16.

(110141258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Cafoo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 20.903.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 mai 2011

(...)

«L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Axel vom Scheidt en tant qu'administrateur de la société, en date du 14 mai 2011.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Paul Van Oyen, domicilié à 1982 Elewijt (Belgique), Claeseweg 2, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Erik Spillemaeckers, domicilié à 2500 Lier (Belgique), Fruithoflaan 20, vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 mai 2011.
Karin DUBOIS
Mandataire

Référence de publication: 2011124478/22.

(110142267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ISP Luxembourg Holdings, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg State, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 133.822,

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,
by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company ISP Luxembourg Canada, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 133.821, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, dated 23 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2955 dated 19 December 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 288 dated 4 February 2008.

- The Company's corporate capital is fixed at EUR 150,890.-(one hundred fifty thousand eight hundred ninety Euro), represented by 150,890 (one hundred fifty thousand eight hundred ninety) shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro).

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the Company's financial year.

2. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company so to have henceforth the following wording:

“ **Art. 14.** The Company's financial year starts on the first (1st) day of October of each year and ends on the thirtieth (30th) day of September of the following year.”

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the Company's financial year which should start on the first (1st) day of October of each year and end on the thirtieth (30th) day of September of the following year.

Therefore, the current financial year will terminate exceptionally on the thirtieth (30th) day of September 2011, and the next accounting year shall begin on the first (1st) day of October 2011 and shall terminate on the thirtieth (30th) day of September 2012.

Second resolution

As a consequence of the aforesaid resolution, article 14 of the articles of association is amended to be read as follows:

“ **Art. 14.** The Company's financial year starts on the first (1st) day of October of each year and ends on the thirtieth (30th) day of September of the following year.”

121212

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR nine hundred and fifty (950,euros).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois d'août.

Pardevant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ISP Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.822,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocate, avec adresse professionnelle à L1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ISP Luxembourg Canada, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.821, constituée suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2955 en date du 19 décembre 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 en date du 4 février 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 150.890,-(cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix euros), représenté par 150.890 (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'année sociale de la Société.

2. Modification de l'article 14 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 14. L'année sociale commence le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.»

3. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale qui commencera le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de chaque année et se terminera le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.

Pour cette raison, l'année sociale en cours se terminera exceptionnellement le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre 2011 et le prochain exercice social commencera le premier (1^{er}) jour d'octobre 2011 et se terminera le trentième (30^{ème}) jour de septembre 2012.

Deuxième résolution

En conséquence, de la précédente résolution, l'article 14 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR neuf cent cinquante (950, euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38330. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123799/114.

(110142121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Premier Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.962.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'en date du 26 août 2011, Fennec Holding S.A., l'Associé de la société émarginée, a transféré les 702 parts sociales qu'elle détenait dans Premier Education Holdings S.à r.l. à Frégate Holding S.A., ayant son siège social au 14, Chemin de Chantemerle, 1010 Lausanne, Switzerland.

Pour la société

un mandataire

Référence de publication: 2011122529/12.

(110141140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Montage d'Antennes André Konz et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.352.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.08.2011.

Référence de publication: 2011122511/10.

(110141452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

N.A.C.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.613.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122513/16.

(110141257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Beta Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.916.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2011

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de six ans:

- Mr Jean-Pierre Lequeux, né le 14 avril 1965 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 27B rue Alfred de Mézières F-54350 Mont-Saint-Martin (France);
- Mr Ronald Weber, né le 2 août 1953 à Maastricht (Pays-Bas) et établi au 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg;
- Mr Romain Bontemps, né le 27 décembre 1960 à Dudelange et établi au 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Les actionnaires décident également de renouveler le mandat du commissaire pour une durée de six ans. Le commissaire actuel de la société est donc PKF ABAX Audit, R.C.S. B 142.867 ayant son siège social 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en 2015 et statuant sur les comptes sociaux de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011123675/20.

(110142252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Bronzestone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.848.

—
Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société tenue en date 24 août 2011 que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant à compter du 24 août 2011 pour une durée indéterminée.

Monsieur Francesco Abbruzzese, né le 07 juin 1971, et ayant pour adresse professionnel le 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Grand Duché de Luxembourg

2. Démission du Gérant suivant à compter du 24 août 2011:

Manacor (Luxembourg) S.A., société ayant son adresse 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

3. Le siège de la Société a été transféré de

46A Avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

au

23, Val Fleuri,

L-1526 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011124476/28.

(110142201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

NewHealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 161.891.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 août 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société NEWHEALTH S.A.

M. MICHAEL CYPRIA a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 23 août 2011.

M. THIERRY TRIBOULOT, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse, France, résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la société NEWHEALTH S.A. avec effet au 23 août 2011. Son mandat prendra fin le 29 juin 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEWHEALTH S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011122514/17.

(110141096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Nile Capital III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.453.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nile Capital III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011122515/11.

(110141188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Initial Textiles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 100.740.

—
Extrait des décisions de l'associé unique en date du 10 mai 2011

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 10 mai 2011

- Que la démission de Monsieur Robert Damen, demeurant à NL-3481 GV Harmelen Appellaan 1A, au poste de gérant à compter du 10 mai 2011 est acceptée,

- Que la nomination en tant de gérants à compter du 10 mai 2011 pour une durée indéterminée des personnes suivantes:

* Monsieur Humphrey Saffeer Perdaems, demeurant à NL-2019 VH Haarlem, Oude Zylvest 17,

* Monsieur José Manuel Vilabella Rodriguez demeurant à NL-2514 HN Den Haag, Willemstraat 70,,

* Monsieur Gert Maes, demeurant à B-9150 Kruibeke, Gregie De Maeyerstr. 3,

* Monsieur Albert Feyens, demeurant à B-2980 Zoersel, Risschotlei, 18. est acceptée,

- Que le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

* Monsieur Alfons Martens

* Monsieur Humphrey Saffeer Perdaems

* Monsieur José Manuel Vilabella Rodriguez

* Monsieur Gert Maes

* Monsieur Albert Feyens.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2011123785/26.

(110142225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

I.F.I.F, A.S.B.L., International Feed Industry Federation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 4.483.

L'Assemblée générale des membres de l'association réunie à 191 Club, 191 Peach Street Street, Atlanta, USA, en date du 22 janvier 2008 à 12.30 heures, a décidé la refonte des statuts de «International Feed Industry Federation» qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Articles of association of the
International Feed Industry Federation - IFIF, a.s.b.l.
(Law of April 21, 1928)**

Chapter 1. - Name, Registered Offices, Purpose and Duration

Art. 1.

1. There is hereby established an International Federation, under the law of April 21, 1928 called 'International Feed Industry Federation', IFIF in short, a non-profit making organisation.
2. The registered offices of the organisation shall be 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg.
3. The Federation is established for an unlimited period.

Art. 2. Purpose and Objectives.

1. The Purpose of the Federation shall be to define all problems connected with the animal feedingstuffs industry at world level and to ensure its growth by worldwide contributions to its progress.
2. Its activities shall consist of studies, contact and discussions and shall be based on the co-ordination and/or the pool work carried out by its members. The Federation shall represent its members at international level.
3. The objectives of the Federation are to bring together feed manufacturers, their national and regional association and their partners 'upstream' and 'downstream':
 - To keep close contacts with all governmental or non-governmental organisations having a similar purpose at world level and those having a bearing on the industry;
 - To contribute to developing activities on national, regional and worldwide levels;
 - To represent and promote the animal feed industry by pooling efforts in respect of specific/general problems;
 - To define common problems, study them and endeavour to solve them by appropriate solutions;
 - To assist national and regional associations in association management;
 - To identify world resources for any kind of assistance to associations, their members and to livestock farming;
 - To collect and distribute information at the various levels of activities.
4. It is not intended that the Federation will be called upon to carry out lucrative activities.
5. The Federation will, at all times, act in compliance with anti-trust laws.

Chapter 2. - Membership

Art. 3. Members.

1. The number of members is unlimited but must be at least eight. Eligible for membership in the Federation shall be any national, regional or international association, business unit, corporation or individual involved in the production and/or distribution of animal feed, or undertakings providing products and/or services to the feed industry.

Membership categories are as follows:

a. Full Members -

National feed associations (or organisations representing national feed associations) and corporates (those companies producing or marketing feed and/or feed ingredients, feed raw materials and additives, speciality feed supplies) who are of good standing. Each Member has one vote which is independent of the contributions paid.

b. Associate Members -

International non-governmental groups, including associations working in or around the feed sector, representing suppliers to the feed industry and corporates working nationally or within a region including equipment and machinery suppliers, consultants, nutritionists and experts from governments, agriculture, universities and research institutes. Associate Members are non-voting members.

2. Any person pertaining to one of the above categories, upon acceptance by the Board of Directors, of a written application and payment of the contribution, as fixed by the Board of Directors, is eligible for membership under these statutes and may stand for any elected position. The Board of Directors need not give a reason for non-acceptance and there can be no appeal. Contributions shall be payable annually prior to the end of the preceding year and no later than the end of January.

Any application entails adherence to the Statutes of the Federation, to the Charter and to all decisions of statutory bodies.

3. Each member may at any time resign from the Federation by writing to the Board of Directors. The contributions for the current financial year however, shall still be due.

4. Members who resign may not claim any right to the joint assets. The same applies to all members who cease, for any reason whatsoever, to belong to the Federation or their rightful claimants.

5. Any infringement of the present Statutes may lead the General Assembly by a majority vote to exclude a member. Such exclusion would enter into effect three months after notice, without affecting payment of the contribution for the current financial year.

6. Founding Members: The Founding Members are listed in Appendix 1 and are so named by virtue of their involvement in the foundation of the Federation.

Chapter 3. - General Assembly

Art. 4. The General Assembly shall possess such powers as are required to implement the purpose of the Federation. It may delegate specific powers to the Board of Directors.

Art. 5.

1. The General Assembly shall meet once a year, at such time and place that shall be designated by the Board of Directors. At least 90 days notice of such meeting shall be made to each member. The members shall be convened by post, fax or email with an indication of the agenda. A meeting may be convened at the request of one fifth of its members or each time that the Board of Directors deems it necessary, as well as in all cases foreseen by the Statute or the Charter. Resolutions of the General Assembly will be published in the Minutes of the General Assembly and can be consulted in a register held by the Secretary General.

2. The General Assembly shall be composed by all of its members.

3. The General Assembly shall deliberate on all matters of common interest as laid down in Article 2 and the various delegates sitting on it shall attempt, as far as possible to reach a common position.

4. The General Assembly hears the reports made by the Chairman and the Secretary General on the activities and financial situation of the Federation. The General Assembly approves the accounts for the previous financial year and discharges the office holders, votes the budget for the following year, deliberates on the items put on the agenda and discharges the elected office holders of their financial responsibilities. The Board of Directors may inform the members and third parties of the decisions of the General Assembly by any means it deems appropriate.

Art. 6. Voting and Quorum.

1. Voting rights of members are set forth in the Charter.

2. A quarter of the voting membership constitutes a quorum for voting at the General Assembly with the exception of the vote for amendments to the Statutes and the dissolution of the association where a two-third quorum is required (for voting see Chapter 7 - Article 13.3). For this purpose, if the quorum is not obtained, a second meeting is convened, the deliberations of which are valid, whatever the quorum may be.

3. Each member shall appoint and certify to the Secretary General a representative to vote and represent the member in all the affairs of the Federation.

4. The Immediate-past Chairman may attend all meetings including meetings of the Board of Directors, as an observer, if not re-elected as a Board Member, but may not vote.

Art. 7. Chairmanship.

1. The Board of Directors shall elect a Chairman for a three-year term. He shall also chair the General Assembly.

2. Towards the end of his term, the Chairman shall appoint a three-member Nomination Committee to review and bring forward to the Executive Council a short list of potential candidates to stand for Chairman. The Executive Council, will in turn review and proposes an appointment to the Board of Directors for its decision at the General Assembly every third year.

3. Only full members may put forward and/or sponsor a chairperson.

Chapter 4. - Administration

Art. 8. Composition and Nomination of the Board of Directors.

1. The Federation shall be guided by a Board of Directors comprising a minimum of eight and a maximum of 25 members elected by the General Assembly.

2. The Board of Directors shall comprise of the membership based on the best people to serve the organisation.

3. In case of vacancy of the office of one or more elected members, the remaining Directors shall continue to form the Board of Directors having the same powers as a full Board until a replacement can be elected by the Board of Directors. The replacement is elected for three years.

4. The Chairman of the Board of Directors must attend Board of Director meetings.

5. Board members shall be appointed by the General Assembly. Their terms of office shall be three years. Board members shall cease to hold office at the end of the General Assembly. Outgoing Board members are re-eligible. Board members may be dismissed by the General Assembly at any time.

6. A quorum of the Board of Directors is one half of its elected members.

Art. 9.

1. All matters, which are not expressly assigned to the General Assembly by the Statutes or the law, fall within the powers of the Board of Directors.

2. The Board of Directors has power to oversee, review and approve issues regarding the management and administration of the Federation. It has the power to establish an Executive Council, a Global Policy Advisory Committee, Technical Committees and Working Groups to carry out the work of the Federation as specified under separate Charter.

3. The Board of Directors appoints an auditor from outside the IFIF membership to verify the Federations financial affairs.

4. The Board of Directors represents the Federation in all legal and extra-legal matters. It shall prepares the annual accounts and the budget and submit them in due time to the General Assembly.

5. The Board of Directors may call an Extraordinary General Meeting at any time.

Chapter 5. - Committing the Federation

Art. 10. In day-to-day management, the Federation shall be committed by the signature of the Chairman, committing the Federation with the limit of the powers that have been granted to him.

Art. 11.

1. All documents which commit the Federation, other than those required in day-to-day management or issued by authorised agents, shall be signed by the Chairman and the Treasurer, or if the Chairman cannot sign by his designee and the Treasurer. They shall not have to present proof to third parties that the Board of Directors has previously discussed the matter.

2. Legal proceedings both as applicant or defendant are instituted on behalf of the Board of Directors at the suit of the Chairman and, in case of impediment, at the suit of the Secretary General.

Chapter 6. - Budget and Contributions

Art. 12.

1. The financial year shall end on December 31 each year. A draft budget for the next fiscal year shall be submitted by September 30. The draft shall be prepared by the Board of Directors and submitted for approval to the General Assembly.

2. The Board of Directors shall determine the rate and the basis of contribution for each membership class, whereas the maximum annual contribution shall not be higher than US\$20,000 (twenty thousand US dollars) per member.

Chapter 7. - Changes to the Statutes, Dissolution

Art. 13.

1. Any proposal for a change in the Statutes must be initiated by the Board of Directors.

2. The Board of Directors must make known to the members of the Federation, at least three months in advance, the date of the General Assembly, which is to decide about any such proposals. The subject of these changes has to be clearly set out in the meeting notice.

3. No decision shall be considered as final, unless it has obtained a two-third majority of the members present or represented at the first meeting. Vote by proxy is authorised. Nevertheless, if two-thirds of the members of the Federation are not present or represented at this meeting of the Federation, a second General Assembly shall be convened under the same conditions as outlined above which shall take a final and valid decision on the said proposal, by a two-thirds majority, whatever be the number of members present. For the changes relating to any of the purposes of the Federation, the Federation will follow the rules fixed by the law.

4. Each decision on dissolution taken by less than a 2/3 majority must be approved by the Civil Court.

5. Changes to the Statutes shall enter into force after publication in the Official Journal of Luxembourg.

6. The dissolution of the Federation may be affected in accordance with Point 3 of this Article. It shall lay down the manner in which the net assets shall be affected and be in keeping with legal requirements.

Chapter 8. - General Provisions

Art. 14.

1. The Charter shall lay down the manner in which the present Statutes shall be implemented and also the procedure governing the whole of the General Assembly.

2. Such Charter shall be adopted by the Board of Directors.

3. The Board of Directors shall also decide upon any changes in the Charter.

Art. 15. Any matters that are not covered by the present Statutes or the ensuing Charter shall be settled under Luxembourg law.

Art. 16. IFIF publications and correspondence shall be in English. The present Statutes are worded in English followed by a French version. In case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Art. 17. Members.

Note: A separate list of members, by category, is maintained by the Secretary General.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Chapitre 1^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet et Durée

Art. 1^{er} .

1. Par la présente, il est constitué une Fédération Internationale, régie par la loi du 21 avril 1928, dénommée «International Feed Industry Federation», en abrégé I.F.I.F., une association sans but lucratif.

2. Le siège de la Fédération sera 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg.

3. La Fédération est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet et Objectifs.

1. La Fédération a pour objet de définir les problèmes intéressant l'industrie de l'alimentation animale au plan mondial et d'assurer son développement par une contribution universelle à son progrès.

2. Son action s'exerce sous forme d'études, de contacts, de négociations et d'échanges d'informations et repose essentiellement sur la coordination et/ou la mise en commun des travaux effectués par ses membres. La Fédération représente ses membres au niveau international.

3. Les objectifs de la Fédération sont de regrouper les fabricants d'aliments composés, leurs associations nationales et régionales et leurs partenaires «d'amont» ou «d'aval»:

- d'entretenir des contacts étroits avec toutes les organisations gouvernementales ou non-gouvernementales poursuivant un but identique ou similaire au plan mondial et ayant un rapport avec l'industrie;
- de contribuer au développement des activités au plan national, régional et international;
- de représenter et promouvoir l'industrie de l'alimentation animale par la mise en commun
- de toutes les ressources face aux problèmes spécifiques ou généraux;
- de définir les problèmes communs, les étudier et y apporter les solutions adéquates;
- d'assister les associations nationales et régionales dans leur gestion;
- d'identifier les ressources mondiales pour l'aide aux associations, à leurs membres et à l'industrie de production animale;

- de collecter et disséminer les données relatives aux différents plans d'activité.

4. La Fédération n'est pas destinée à exercer une activité lucrative quelconque.

5. La Fédération se conformera, à tout moment, aux lois anti-trust.

Chapitre 2. - Membres

Art. 3. Membres.

1. Le nombre de membres est illimité mais doit être au moins de huit. Peuvent obtenir la qualité de membre de la Fédération toute association nationale, régionale ou internationale, entreprise, société ou personne dont l'activité est de produire et/ou de distribuer des aliments des animaux, de même que les entreprises fournissant des produits et/ou services à l'industrie de l'alimentation animale.

La Fédération comprend les catégories suivantes de membres:

a) Membres affiliés -

les associations nationales de l'industrie de l'alimentation animale (ou des organisations représentant des associations nationales de l'industrie de l'alimentation animale) et les entreprises (produisant ou commercialisant des ingrédients, matières premières et additifs, spécialités) qui sont de bonne réputation. Chaque membre affilié dispose d'un vote qui ne dépend pas du montant de la cotisation payée.

b) Membres collaborateurs -

les organisations internationales non-gouvernementales, y compris les associations exerçant des activités dans ou autour du secteur de l'alimentation et représentant des fournisseurs à l'industrie alimentaire et des entreprises exerçant des activités au niveau national ou régional incluant des fournisseurs d'équipement et de machines, des consultants, nutritionnistes, experts des gouvernements, de l'agriculture, du monde universitaire et des instituts de recherche. Les membres collaborateurs ne disposent pas du droit de vote.

2. Toute personne appartenant à l'une des catégories mentionnées ci-dessus peut devenir membre de la Fédération et y occuper une fonction élue moyennant demande écrite d'affiliation, acceptation du Conseil d'Administration et paie-

ment de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration. En cas de non-admission, le Conseil d'Administration n'aura pas à motiver sa décision, qui ne pourra donner lieu à aucun recours. Les cotisations sont payables annuellement à l'avance et au plus tard pour fin janvier de chaque année.

Toute demande d'admission vaut de plein droit adhésion aux Statuts de la Fédération, au Règlement Intérieur et à toutes décisions des organes statutaires.

3. Chaque membre peut à tout moment démissionner de la Fédération, moyennant notification écrite au Conseil d'Administration. Toutefois, il reste toujours redevable de la cotisation de l'exercice en cours.

4. Les membres démissionnaires ne pourront prétendre à aucun droit sur le fonds social. Il en sera de même pour tous les membres cessant, pour quelque cause que ce soit, de faire partie de la Fédération, ou de leurs ayants-droit.

5. Tout manquement aux dispositions des présents Statuts peut amener l'Assemblée Générale à prononcer l'exclusion d'un membre. Une telle exclusion deviendra définitive trois mois après la notification, sans préjudice du paiement de la cotisation de l'exercice en cours.

6. Membre Fondateurs: Les Membres Fondateurs sont reprise dans l'Annexe 1 et obtiennent cette qualité par leur intervention dans la constitution de la Fédération.

Chapitre 3. - Assemblée Générale

Art. 4. L'Assemblée Générale possède la plénitude des pouvoirs permettant la réalisation de l'objet social. Elle peut déléguer certains pouvoirs au Conseil d'Administration.

Art. 5.

1. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an, à la date et à l'endroit fixés par le Conseil d'administration. Les membres sont convoqués au moins 90 jours à l'avance par avis postal, téléfax ou courrier électronique, avec l'indication de l'ordre du jour. Une Assemblée Générale peut être convoquée à la demande d'un cinquième de ses membres ou chaque fois que le Conseil d'Administration le juge nécessaire, ainsi que dans tous les cas prévus par les présents Statuts ou le Règlement Intérieur. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont publiées au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale dont le registre sera tenu par le Secrétaire Général.

2. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres.

3. L'Assemblée Générale délibère sur toutes les questions d'intérêt commun dans les limites de l'article 2 et les diverses délégations la composant s'efforcent, dans la mesure du possible, de dégager une position commune.

4. L'Assemblée Générale entend les rapports du Conseil d'Administration sur l'activité ainsi que sur la situation financière de la Fédération. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions portées à l'ordre du jour et donne décharge aux mandataires élus pour leurs responsabilités financières. Le Conseil d'Administration a la faculté de porter les décisions de l'Assemblée Générale à la connaissance des membres et des tiers par les moyens qu'il jugera utiles.

Art. 6. Vote et Quorum.

1. Les droits de vote des membres figurent dans le Règlement Intérieur.

2. Un quart des membres ayant droit de vote constitue un quorum, à l'exception des votes pour les modifications des Statuts et la dissolution de la Fédération qui requièrent le quorum des deux-tiers (pour le vote, voir Chapitre 7 - Article 13.3). A cette fin, si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion est convoquée qui statuera définitivement et valablement, quel que soit le quorum.

3. Chaque membre désigne au Secrétariat Général un représentant habilité à voter pour lui et à le représenter pour toutes les questions afférentes à la Fédération.

4. Le Président Immédiatement Sortant peut participer à toutes les réunions, y inclus les réunions du Conseil d'Administration, en tant qu'observateur, s'il n'est pas ré-élu en tant que membre du Conseil d'Administration, mais sans droit de vote.

Art. 7. Présidence.

1. Le Conseil d'Administration élit en son sein son Président pour un mandat de trois ans. Il préside également l'Assemblée Générale.

2. En fin de mandat, le Président nommera une Commission de Nomination composée de trois membres qui soumettra au Conseil Exécutif une brève liste de candidats potentiels au poste de Président. Le Conseil Exécutif prendra connaissance de candidats et proposera une candidature au Conseil d'Administration pour décision à l'Assemblée Générale chaque troisième année.

3. Seuls les membres affiliés peuvent proposer et/ou soutenir un Président.

Chapitre 4. - Administration

Art. 8. Composition et Nomination du Conseil d'Administration.

1. La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration comprenant huit membres au moins et 25 membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale.

2. La participation au Conseil d'Administration sera basée sur les personnes servant au mieux les intérêts de l'organisation.

3. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants continuent à former un Conseil d'Administration ayant les mêmes pouvoirs qu'un Conseil complet jusqu'à ce qu'un remplacement puisse être élu par le Conseil d'Administration. Le remplacement est élu pour trois ans.

4. Le Président du Conseil d'Administration devra être présent aux réunions du Conseil d'Administration.

5. Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. La durée de leur mandat est de trois ans. Les fonctions des Administrateurs prendront fin après l'Assemblée générale. Les Administrateurs sortants sont rééligibles. Les Administrateurs sont révocables par l'Assemblée Générale à tout moment.

6. Le quorum pour la tenue des réunions du Conseil d'Administration est de la moitié des membres.

Art. 9.

1. Toutes les questions qui ne sont pas expressément attribuées à l'Assemblée Générale par les présents Statuts ou la Loi relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

2. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de superviser, revoir et approuver les problèmes liés à la gestion et l'administration de la Fédération. Il a le pouvoir de créer un Conseil Exécutif, un Comité Consultatif de la Politique Globale, des Comités Techniques et des Groupes de Travail afin d'exécuter le travail de la Fédération tel que spécifié dans le Règlement Intérieur.

3. Le Conseil d'Administration nomme un réviseur externe afin de vérifier les affaires financières de la Fédération.

4. Le Conseil d'Administration représente la Fédération dans toutes les questions judiciaires et extra-judiciaires. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels ainsi que le budget et le soumet en temps utile à l'Assemblée Générale.

5. Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à tout moment.

Chapitre 5. - Engagement de la Fédération

Art. 10. Pour la gestion journalière, la Fédération est engagée par la signature du Président, la signature engageant la Fédération dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés.

Art. 11.

1. Tous les actes qui engagent la Fédération, autres que ceux de gestion journalière ou émanant de mandataires agréés, sont signés par le Président et le Trésorier, ou en cas d'empêchement du Président, par son remplaçant désigné et le Trésorier. Ils n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une délibération préalable du Conseil d'Administration.

2. Les actions judiciaires tant en qualité de demandeur que de défendeur sont suivies au nom du Conseil d'Administration à la diligence du Président et, en cas d'empêchement, du Secrétaire Général.

Chapitre 6. - Budget et Cotisations

Art. 12.

1. L'exercice social est clôturé le 31 décembre de chaque année. Un projet de budget pour la prochaine année fiscale est à soumettre avant le 30 septembre. Le projet est préparé par le Conseil d'Administration et soumis pour approbation à l'Assemblée Générale.

2. Le Conseil d'Administration détermine le taux et la base de calcul des cotisations pour chaque catégorie de membre, la cotisation maximum ne pouvant pas dépasser US\$20.000 (vingt mille dollars américains) par an.

Chapitre 7. - Modifications aux Statuts et Dissolution

Art. 13.

1. Toute proposition ayant pour objet une modification aux Statuts doit émaner du Conseil d'Administration.

2. Le Conseil d'Administration doit porter à la connaissance des membres de la Fédération, au moins trois mois à l'avance, la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur ladite proposition. Le sujet de ces modifications doit être précisé clairement dans la convocation.

3. Aucune décision ne sera acquise si elle n'est votée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à la première réunion. Le vote par procuration est autorisé. Toutefois, si cette Assemblée Générale ne réunit pas ou ne représente pas les deux-tiers des membres de la Fédération, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée dans les mêmes conditions que ci-dessus, qui statuera définitivement et valablement sur la proposition en cause, à la majorité des deux-tiers, quel que soit le nombre des membres présents. Pour ce qui concerne les modifications relatives à l'un quelconque des objectifs de la Fédération, celle-ci se conformera aux dispositions fixées par la Loi.

4. Toute décision sur la dissolution prise à une majorité de moins de 2/3 doit être homologuée par le Tribunal Civil.

5. Les modifications aux Statuts n'auront d'effet qu'après publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Luxembourg.

6. La dissolution de la Fédération peut être prononcée conformément au point 3 du présent article. Elle précisera également les modalités de d'affectation de l'actif net dans le respect de la loi.

Chapitre 8. - Dispositions générales

Art. 14.

1. Un Règlement Intérieur fixe les modalités d'application des présents Statuts ainsi que les conditions de fonctionnement interne de l'Assemblée Générale.
2. Ce Règlement devra être adopté par le Conseil d'Administration.
3. Le Conseil d'Administration décide également des modifications au Règlement Intérieur.

Art. 15. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts ou le Règlement Intérieur sera réglé conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Art. 16. Les publications et la correspondance de l'I.F.I.F. sont rédigées en anglais. Les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Art. 17. Membres.

Note: Le Secrétaire Général tient une liste séparée des membres, par catégories.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cheltenham, le 25 février 2008.

Pour International Feed Industry Federation

Robert Gilbert
Secrétaire Général

August 15, 2011.

Signature
Chairman IFIF

Référence de publication: 2011119124/348.

(110135962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Fir Tree Value (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.096.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"Fir Tree Value Topco (Lux)", private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, here represented by Mr. Don McCarthy, Chief Financial Officer, with professional address in 505 Fifth Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10017, Etats Unis, it's A manager, and Dylan Davies, Senior Vice President, professionally residing at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, its B manager.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Fir Tree Value (Lux)" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain assistance of other advisors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and six thousand two hundred fifty (6,250) class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The class A shares are entitled to any distribution (in any form, including dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from income and gains arising from the Tranche A investments. Tranche A investments are investments which do not qualify for the Luxembourg participation exemption regime.

The class B shares are entitled to any distribution (in any form including dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from income and gains arising from the Tranche B Investments. Tranche B investments are investments which qualify for the Luxembourg participation exemption regime.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

Art. 19. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

Art. 22. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

Fir Tree Value Topco (Lux) S.a r.l., above-mentioned, has subscribed for all [six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and [six thousand two hundred fifty (6,250) class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-).

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Brian Meyer, General Counsel, professionally residing at 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017; and
 - Don McCarthy, Chief Financial Officer, professionally residing at 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Dylan Davies, Senior Vice President, professionally residing at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; and
 - Cedric Bradfer, Vice President, professionally residing at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Fir Tree Value Topco (Lux), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, ici représentée par Mr Don McCarthy, Chief Financial Officer, résidant professionnellement au 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017, son gérant A et Dylan Davies, Senior Vice President, résidant au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg son gérant B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Fir Tree Value (Lux)» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant énoncé.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par [six mille deux cents cinquante (6.250) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et six mille deux cents cinquante (6.250) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales de classe A ont droit aux distributions (de quelconque forme, y inclus des dividendes, des bonis de liquidation et des paiements résultant d'un rachat ou d'un remboursement de parts sociales) résultant de gains ou bénéfices attribuables aux investissements de Tranche A. Les investissements de Tranche A sont des investissements ne qualifiant pas pour le régime mère-fille luxembourgeois.

Les parts sociales de classe B ont droit aux distributions (de quelconque forme, y inclus des dividendes, des bonis de liquidation et des paiements résultant d'un rachat ou d'un remboursement de parts sociales) résultant de gains ou bénéfices attribuables aux investissements de Tranche B. Les investissements de Tranche B sont des investissements qualifiant pour le régime mère-fille luxembourgeois.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

Art. 22. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Fir Tree Value Topco (Lux), prénommée, a souscrit toutes les six mille deux cents cinquante (6.250) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et six mille deux cents cinquante (6.250) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
2. Les personnes suivante sont nommées gérant A de la Société pour une période indéterminée:
 - Brian Meyer, General Counsel, résidant professionnellement au 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017; et
 - Don McCarthy, Chief Financial Officer, résidant professionnellement au 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
 - Dylan Davies, Senior Vice President, résidant au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; et
 - Cedric Bradfer, Vice President, résidant au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé McCarthy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011120469/396.

(110138534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Namaste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 100.731.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122516/16.

(110141255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

National Business Center S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 31 Grand-Rue à L-2012 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122517/16.

(110141256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Nearco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.751.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122518/16.

(110141324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Prontophot Belgium S.A. - succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 156.374.

—
Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 mai 2011:

Il a été décidé par la société «PRONTOPHOT BELGIUM S.A.» de transférer le siège social de la succursale «PRONTOPHOT BELGIUM S.A. - succursale de Luxembourg», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156374, du 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 58, rue des Celtes L-1318 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16 , rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011122927/17.

(110140697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Orion III European 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.028.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of August.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of forty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 42,750.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2162 dated 5 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853 (the "Shareholder"). The articles of incorporation of the Shareholder have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 20 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

represented by Mr Cédric Bless, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 July 2011.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Orion III European 14 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further and in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and

financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may freely transfer its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. Board of managers

Art. 8. Management. The Company is managed by one (1) or several managers, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders for an unlimited period of time.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by a decision of the shareholders at a simple majority.

If two (2) managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) managers are appointed, they shall form a board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two (2) members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One (1) or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or any two (2) members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one (1) of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two (2) managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following managers for an unlimited period of time:

- Mr. Nicolas BRIMEYER, manager, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christopher JENNER, manager, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with address at 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Antony HALLIGAN, manager, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 OQB London, United Kingdom;

- Mr. Ronald W. DE KONING, manager, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with address at 2, Zuideinde, NL -2445 AV Aarlanderveen, The Netherlands; and

- Mr. Olivier DE NERVAUX, manager, born on 5 January 1946 in Paris, France, with address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France).

2. The registered office shall be at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois d'août.

Par devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-deux mille sept cent cinquante euro (EUR 42.750,-), ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2162 du 5 septembre 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853 Associé"). Les statuts de l'Associé ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 20 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté par M^e Cédric Bless, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 juillet 2011.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la "Société") sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Orion III European 14 S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société pourra également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut en outre et en particulier (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Conseil de gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Si deux (2) gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux (2) de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un (1) ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux (2) gérants, ou par la/les personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., préqualifiée	12.500,-	12,500	12.500,-
Total:	12.500,-	12,500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et décide en outre de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- M. Nicolas BRIMEYER, gérant, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christopher JENNER, gérant, né le 11 novembre 1944 à Édimbourg, Écosse, demeurant professionnellement au 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Antony HALLIGAN, gérant, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, demeurant professionnellement au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 OQB Londres, Royaume-Uni;

- M. Ronald W. DE KONING, gérant, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, demeurant professionnellement au 2, Zuideinde, NL -2445 AV Aarlanderveen, Pays-Bas; et

- M. Olivier DE NERVAUX, gérant, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France).

2. Le siège social est fixé au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 août 2011. Relation: RED/2011/1726. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011119518/424.

(110136875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 31 août 2011

- a ratifié la cooptation en tant qu'administrateur de:

Madame Véronique DI MARIA, en date du 16 décembre 2010

Monsieur Vincent HAMELINK, en date du 1^{er} avril 2011

Monsieur Jean-Michel LOEHR, en date du 1^{er} avril 2011

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves DUMONT, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Alain PETERS, 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Madame Véronique DI MARIA, 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg

DEXIA ASSET MANAGEMENT Luxembourg, représentée par Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012

- a nommé:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012.

Pour DEXIA PRIME ADVANCED

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011124487/30.

(110142358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Otters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011122521/10.

(110141185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Oyster II Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122522/10.

(110141065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Parker-Migliorini International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.067.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of July.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

«Parker International Inc.», an US company with registered office at 141 Pierpont Avenue, Salt Lake City, UT 84101, United States of America.

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by Art. 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Parker-Migliorini International Luxembourg S.à r.l.".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at twenty five thousand United States Dollar (USD 25,000.-) divided into twenty five thousand (25,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each which are fully paid-up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the sole signature of any of the Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law

or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (USD)	Number of shares	Amount paid-in (USD)
Parker International Inc. prenamed;	25,000.-	25,000	25,000.-
Total:	25,000.-	25,000	25,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twenty five thousand United States Dollar (USD 25,000.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Class A Manager:

- Mr. Johnson J. Steven, Accountant, born on February 2, 1966, in Utah, USA, with professional address at 141 Pierpont Ave. Salt Lake City Utah 84101 USA;

- Mr. Parker Darin L., General Manager, born on July 21, 1966 in Missouri, USA, with professional address at 141 Pierpont Ave. Salt Lake City Utah 84101 USA.

- Mr. Migliorini Otavio, General Manager, born on February 2nd, 1982 in Porto Alegre-RS, Brazil, with address at Av. Iguacu 451, 3rd floor, 90470-430, Porto Alegre-RS, Brazil; and

- Mr. Migliorini Bernardo, General Manager, born on January 30th, 1985 in Porto Alegre-RS, Brazil, with address at Bahnhofstrasse 1, Baar 6340, Switzerland

Class B Manager:

- Mrs. Sarah Bonallo, born on July 21st, 1963 in Bristol, United Kingdom, with address at 5 rue des jardins, L-8394 Olm.

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize juillet.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Parker International Inc.», une société américaine ayant son siège social à 141 Pierpont Avenue, Salt Lake City, UT 84101, United States of America,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

En vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris des entreprises canadiennes, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Parker-Migliorini International Luxembourg S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à vingt cinq mille dollar américain (USD 25.000,-) divisé en vingt cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du

Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (USD)	Nombre de parts sociales	Libération (USD)
Parker International Inc. prénommée;	25.000,-	25.000	25.000,-
Total:	25.000,-	25.000	25.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de vingt cinq mille dollar américain (USD 25.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Évaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérant de classe A

- Mr. Johnson J. Steven, comptable, né le 2 février 1966 dans l'Utah, USA, ayant pour résident professionnellement le 141 Pierpont Ave. Salt Lake City Utah 84101 USA;

- Mr. Parker Darin L., directeur général, né le 21 juillet 1966, dans le Missouri, USA, ayant pour résident professionnellement le 141 Pierpont Ave. Salt Lake City Utah 84101 USA.

- Mr. Migliorini Otavio, directeur général, né le 2 février 1982 à Porto Alegre-RS, Brésil, ayant pour adresse Av. Iguacu 451, 3rd floor, 90470-430, Porto Alegre-RS, Brésil; et

- Mr. Migliorini Bernardo, directeur général, né le 30 janvier 1985 à Porto Alegre-RS, Brésil, ayant pour adresse Bahnhofstrasse 1, Baar 6340, Suisse.

Gérant de classe B

- Mme. Sarah Bonallo, née le 21 juillet 1963 à Bristol (Royaume-Uni), ayant pour adresse 5 rue des jardins, L-8394 Olm

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, a Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33410. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011120024/449.

(110137755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Paul Capital IX Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122525/9.

(110141394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Bei der Breck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.481.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée en date du 7 JUIN 2011 que:

Le capital de la société "BEI DER BRECK SARL", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Madame SEVERIM Patricia, indépendante, né le 13/08/1978 au Portugal, demeurant à L-3236 BETTEMBOURG, 6 Rue de la Gare. -100 parts

Total des parts: 100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 07/06/11 la démission:

* de Monsieur MARTINS ALVES Jorge Daniel, indépendant, né le 19/09/1981 au Portugal, demeurant à L-3236 BETTEMBOURG, 6 Rue de la Gare, de sa fonction de gérant administratif de la prédite société.

- de nommer à compter du 07/06/11 pour une durée indéterminée:

* dans la fonction de gérante unique:

* Madame SEVERIM Patricia, indépendante, né le 13/08/1978 au Portugal, demeurant à L-3236 BETTEMBOURG, 6 Rue de la Gare.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 septembre 2011.

ABC COMPTABILITE SARL

Signature

Référence de publication: 2011124475/27.

(110142335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.